



# COMMUNE D'ALBIEZ-MONTROND

Chef-lieu

73300 Albiez-Montrond

Tel. : 04 79 59 30 93

Fax : 04 79 59 33 27

Courriel : [mairie@albiez-montrond.fr](mailto:mairie@albiez-montrond.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2017 – 20H30

L'an deux mil dix-sept, le douze du mois d'octobre à vingt heures trente, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur DIDIER Jean, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit du mois d'août.

**Etaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 8**

- Monsieur Jean DIDIER, Maire
- Denis FALCOZ, Maire Délégué
- Monsieur Bruno RAMBAUD, Adjoint au maire
- Monsieur Michel BRUN, Adjoint au maire
- Monsieur Pierrick VIAL, Adjoint au maire
- Monsieur André BONNET, Conseiller
- Monsieur Pierre PERSONNET, Conseiller
- Madame Solange GRAND, Conseillère

**Etaient absent(s) excusé(s) formulant procuration(s) le cas échéant : 0**

**Etaient absent(s) : 0**

**Membres en exercice : 8**

### Ordre du jour :

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal. Il demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point CCAS suite à sa réunion en début de semaine.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent .....	1
2. Taxe des remontées mécaniques .....	2
3. Décisions modificatives (DM) : .....	3
A. DM budget CCAS .....	3
B. DM budget Assainissement .....	4
C. DM budget Principal .....	5
4. Subventions .....	6
A. Subvention demandé par le club des sports .....	6
B. Subvention Chemin pastoral de Montrond .....	7
5. Affouage .....	7
6. Motion de soutien aux agriculteurs sur la question de la prédation en zone de montagne .....	7
7. Occupation du domaine public .....	8
8. Transfert compétence promotion tourisme .....	9
A. Dotation touristique .....	9
B. Transfert touristique .....	10
9. Création régie remontée mécanique .....	10
10. Intégration du cinéma dans les services communaux .....	11
11. Intégration de l'animation et l'évènementiel dans les services communaux .....	11
12. CCAS .....	11
13. Question diverses .....	11

### 1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le compte rendu du précédent Conseil.



Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Vote des conseillers									
Pour	8	x	x	x	x	x	x	x	x
Contre	0								
Abstention	0								
	0	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 2. Taxe des remontées mécaniques

Monsieur le Maire présente le cadre réglementaire et législatif des taxes sur les remontées mécanique. Il s'agit d'une taxe prélevée aux entités exploitant des remontées mécanique. Cette taxe pour la part communale représente 3% du montant hors taxe de leurs chiffres d'affaire. Cette année Monsieur le Maire informe le conseil municipal, à titre indicatif, que cette taxe est de 36.557€ pour la saison 2016-2017.

Contrairement au principe de non affectation des recettes, cette taxe doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal conformément au cadre légal.

Sur l'avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lever les taxes de remontée mécanique et de l'affecté de la manière suivante :

- 50% à des charges engagées par les clubs locaux de ski pour la formation technique de leurs jeunes adhérents.
- 50% à des interventions favorisant le développement agricole et forestier en montagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- De lever les taxes de remontées mécaniques
- D'affecter cette recette à 50% à des charges engagées par les clubs locaux de ski pour la formation technique de leurs jeunes adhérents et à 50% à des interventions favorisant le développement agricole et forestier en montagne.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires et de réaliser les opérations nécessaires en représentant le conseil municipal et en sa qualité d'ordonnateur.

Vote des conseillers									
Pour	8	x	x	x	x	x	x	x	x
Contre	0								
Abstention	0								
	0	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

### 3. Décisions modificatives (DM) :

#### A. DM budget CCAS

Monsieur le Maire Présente au Conseil Municipal la DM suivante :

#### FONCTIONNEMENT DEPENSES

N° Article	Intitulé	Evolution des dépenses
<b>012 : Charges de personnel</b>		
6215	Personnel extérieur	+140 000,00

#### FONCTIONNEMENT RECETTES

N° Article	Intitulé	Evolution des Recettes
<b>74: Subventions</b>		
7478	Subvention et participation	+95 314,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'adopter la décision modificative au niveau des chapitres
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires

#### Vote des conseillers

Pour	8	x	x	x	x	x	x	x	x
Contre	0								
Abstention	0								
	0	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## B. DM budget Assainissement

Monsieur le Maire Présente au Conseil Municipal la DM suivante :

### FONCTIONNEMENT DEPENSES

N° Article	Intitulé	Evolution des dépenses
<b>012 : Charges de personnel</b>		
6215	Charges de personnel extérieur	+30 000,00
<b>042 : Op. d'ordre de transfert entre sections</b>		
6811	dotations aux amort.	+119 000,00

### FONCTIONNEMENT RECETTES

N° Article	Intitulé	Evolution des Recettes
747	Subvention et participation	+82 367,74

### INVESTISSEMENT RECETTES

N° Article	Intitulé	Evolution des Recettes
1641	Emprunt	-55 056,66
<b>040 : Op. d'ordre de transfert entre sections</b>		
281532	Réseaux d'assainissement	+119 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'adopter la décision modificative au niveau des chapitres
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires

### Vote des conseillers

	8	x	x	x	x	x	x	x	x
Pour	8	x	x	x	x	x	x	x	x
Contre	0								
Abstention	0								
	0	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## C. DM budget Principal

Monsieur le Maire Présente au Conseil Municipal la DM suivante :

### FONCTIONNEMENT DEPENSES

N° Article	Intitulé	Evolution des Dépenses
<b>011: Charges à caractère général</b>		
6238	Divers	-3 900,00
<b>65 : Autres Charges de gestion courante</b>		
6541	Créances admises en non valeurs	+33 000,00
6558	Autres contributions	+55 000,00
657362	Subvention CCAS	+95 314,00
657364	Subvention BA assainissement	+82 367,74
6574	Subvention	+8 000,00
6574	Subvention Albiez Tourisme	+92 003,64
<b>66 : Charges financières</b>		
66111	Intérêts réglés à échéance	
<b>67 : Charges exceptionnelles</b>		
673	Titres annulés	+551,82
<b>023: Virement à la section d'investissement</b>		
023	Virement à la section d'investissement	-94 036,24
<b>TOTAL EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+268 300,96</b>

### FONCTIONNEMENT RECETTES

N° Article	Intitulé	Evolution des Recettes
<b>70 : Produits des services</b>		
7062	Recettes bibliothèque	+481,80
70841	Mise à dispo personnel CCAS	+140 000,00
70841	Mise à dispo personnel Ass	+30 000,00
<b>73 : Impôts et taxes</b>		
7381	Taxe additionnelle aux Droits d'Enregistrement	+40 000,00
<b>74 : Dotations et subventions</b>		
7411	Dotation forfaitaire	+65 733,00
74832	FDTP	+45 000,00
<b>TOTAL EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+321 214,80</b>

### INVESTISSEMENT DEPENSES

N° Article	Intitulé	Evolution des Dépenses
2032	Frais d'études	+20 000,00
<b>TOTAL EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+20 000,00</b>



**INVESTISSEMENT RECETTES**

N° Article	Intitulé	Evolution des Recettes
<b>13 Subventions</b>		
1323	Départements	-65 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-94 036,24

<b>TOTAL EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-159 036,24</b>
--	--------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'adopter la décision modificative au niveau des chapitres
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires

Vote des conseillers									
Pour	8	x	x	x	x	x	x	x	x
Contre	0								
Abstention	0								
	0	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 4. Subventions

### A. Subvention demandé par le club des sports

Monsieur le Maire expose que le club des sport a déposé deux demandes de subvention. Une de 3.000€ et une représentant 50% de la taxe des remontées mécaniques, soit 18.278,50€.

La commission des finances, rapporte que ce montant représente 22% des produits de l'association. Considérant que la subvention demandée n'est pas substantielle dans le budget, considérant l'implication du club des sports dans les évènements sur la commune cet été, la commission de finance décide à donner un avis favorable au versement de la subvention tout en invitant l'association à poursuivre sa participation dans la vie locale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 21.278,50€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention de 21.278,50€ au club des sports.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires et de réaliser les opérations nécessaires en représentant le conseil municipal et en sa qualité d'ordonnateur.

Vote des conseillers									
Pour	8	x	x	x	x	x	x	x	x
Contre	0								
Abstention	0								
	0	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S



## B. Subvention Chemin pastoral de Montrond

Monsieur le Maire fait état que cet été, un chemin pastoral à fortement été endommagé sur Montrond. Il demande l'autorisation de demandé une aide au conseil régional pour remettre en état ce chemin.

Après en avoir délibérer, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarche pour demander de l'aide à d'autre collectivités pour remettre en état le chemin pastoral sur Montrond.

Vote des conseillers									
Pour	8	x	x	x	x	x	x	x	x
Contre	0								
Abstention	0								
	0	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 5. Affouage

Monsieur le maire propose au conseil municipal la mise en affouage des parcelles des forêts suivantes.

Parcelle 16 17 18 19 25 28 29 35 36 37

Le Conseil Municipal, après en avoir délibérer, décide

- La mise en affouage des parcelles précitées
- D'une redevance de 7,50€ par lot
- D'autoriser Monsieur le Maire à représenter le Conseil Municipale et effectuer les opérations nécessaires.

Vote des conseillers									
Pour	8	x	x	x	x	x	x	x	x
Contre	0								
Abstention	0								
	0	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 6. Motion de soutien aux agriculteurs sur la question de la prédation en zone de montagne

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Considérant l'évolution significative du nombre d'attaque sur les troupeaux en Savoie ces six dernières années et le coût des indemnités qu'elles ont engendré ;

Considérant l'équilibre du système agro pastoral tel qu'il s'est développé en Savoie qui permet le maintien d'un milieu et d'un paysage ouverts propices au développement du tourisme estival, offrant des produits locaux de qualité dans le respect de l'environnement ;

Considérant que les activités pastorales et l'action du pastoralisme sur les sols et la végétation contribuent à limiter les risques d'avalanche ;

Considérant l'incompatibilité des mesures de protection systématiques des troupeaux avec les autres activités et notamment le tourisme sur un territoire où la randonnée est très développée ;



Considérant que l'activité pastorale contribue au développement économique du territoire dans son ensemble et la menace que la prédation fait peser sur sa pérennité ;  
 Considérant le besoin urgent de mise en place d'actions concrètes pour lutter contre la progression des attaques des troupeaux;

Le Maire propose au vote du conseil municipal une motion de soutien aux agriculteurs dans la lutte contre la prédation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'apporter son soutien et se déclare solidaire de la situation des éleveurs de Savoie face aux préjudices subis par les attaques des loups sur les troupeaux
- D'interpelle Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire et Monsieur le Ministre de l'agriculture pour que la prédation soit considérée dans le contexte spécifique de la Savoie de façon à prendre rapidement des mesures adaptées pour sauvegarder l'activité économique liée au pastoralisme

Vote des conseillers									
Pour	8	x	x	x	x	x	x	x	x
Contre	0								
Abstention	0								
	0	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 7. Occupation du domaine public

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'occupation de la carrière du centre équestre par le prestataire « ZYLIAN KIDDY PARK ». Le projet est d'installer une aire de loisir sur la période d'ouverture de la station l'hiver. Sur une Zone d'environ 300m2 sera installée une patinoire synthétique, trois châteaux gonflables et une buvette sans alcool. L'autorisation d'occupation du domaine public serait proposée du 15/12/2017 au 15/04/2018. L'exploitant sera autorisé à exercer son activité entre 08h00 et 22h00 tous les jours. Une redevance de 80€ par mois (insécable) est demandée et les frais liés aux énergies resteront à la charge de l'exploitant. L'exploitant devra remettre en été le lieux et équipement à son départ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser « ZYLIAN KIDDY PARK » à occuper le domaine public du 15/12/2017 au 15/04/2018, dans la carrière du centre équestre, pour exercer son activité entre 08h00 et 22h00 tous les jours.
- Que l'exploitant devra remettre en état les lieux et l'équipement à son départ
- Que l'exploitant reversera une redevance de 80€ par mois (insécable) et que les frais liés aux énergies seront à sa charge.
- De charger le maire de représenter le conseil municipal, de signer les actes et réaliser opérations nécessaires.

Vote des conseillers									
Pour	8	x	x	x	x	x	x	x	x
Contre	0								
Abstention	0								
	0	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S



## 8. Transfert compétence promotion tourisme

Monsieur le Maire annonce que les documents ont été transmis aux conseillers municipaux avant la séance. Il est nécessaire de délibérer sur la dotation touristique 2017 reversé par la 3cma à la commune et le transfert de la compétence « promotion touristique ».

### A. Dotation touristique

Monsieur le Maire expose qu'au terme de l'article 1609 Nonies du Code général des impôts, il est créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale soumis au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique et ses communes membres une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission pour la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) a été créée par délibération en date du 18 janvier 2017.

Dans sa séance du 20 juin 2017, la CLECT a désigné Monsieur Dominique JACON Président et Monsieur Marc TOURNABIEN Vice-président.

Monsieur le Maire indique que la CLECT s'est réunie le 12 juillet 2017 et a adopté son rapport définitif concernant le reversement de la dotation touristique par le biais des attributions de compensation.

Monsieur le Maire précise par ailleurs avoir été destinataire de ce rapport adressé par Monsieur le Président de la CLECT.

Ce rapport fait l'objet d'un document joint en annexe. Pour être approuvé, ce rapport doit obtenir un accord exprimé dans les conditions de la majorité qualifiée soit deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 12 juillet 2017 joint à la présente délibération.
- D'approuver le reversement de la dotation touristique aux communes par le biais des attributions de compensation selon les montants précisés ci-après :

En €	Reversement aux Communes
VILLAREMBERT LE CORBIER	520 550
LA TOUSSUIRE	229 560
ALBIEZ LE JEUNE	10 074
ALBIEZ MONTROND	88 765
ST SORLIN D'ARVES	73 119
ST JEAN D'ARVES	71 850
<b>Total reversé</b>	<b>993 918</b>

- D'Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote des conseillers									
Pour	8	x	x	x	x	x	x	x	x
Contre	0								
Abstention	0								
	0	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## B. Transfert touristique

Monsieur le Maire expose qu'au terme de l'article 1609 Nonies du Code général des impôts, il est créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale soumis au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique et ses communes membres une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission pour la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) a été créée par délibération en date du 18 janvier 2017.

Dans sa séance du 20 juin 2017, la CLECT a désigné Monsieur Dominique JACON Président et Monsieur Marc TOURNABIEN Vice-président.

Monsieur le Maire indique que la CLECT s'est réunie le 12 juillet 2017 et a adopté son rapport définitif concernant le transfert de la compétence « promotion du tourisme ».

Monsieur le Maire précise par ailleurs avoir été destinataire de ce rapport adressé par Monsieur le Président de la CLECT.

Ce rapport fait l'objet d'un document joint en annexe. Pour être approuvé, ce rapport doit obtenir un accord exprimé dans les conditions de la majorité qualifiée soit deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population.

Monsieur Rambaud adjoint aux finances, indique que la commission des finances a émis un avis favorable à ce transfert. Cet avis est motivé par le contexte économique actuel et futur contraint. En 2018, il est à prévoir l'impossibilité légale pour la commune de verser une subvention de fonctionnement à Albiez Tourisme (~92k€), la dotation de touristique ne devrait pas être révoquée par la Communauté de Commune Cœur de Maurienne Arvan actuellement de (~88k€), vu l'existence d'un OTI une taxe de séjour intercommunale verra le jour supplantant l'actuelle système (~55k€), la dotation du MAV n'est plus versé (~100k€), dotation touristique d'Albiez le jeune est gardé par cette commune (~10k€), soit cumulé plus de 50% des recettes. Considérant les besoins en ressources supplémentaires pour obtenir le classement en catégorie 1 de l'office de tourisme, l'intégration à office de tourisme intercommunal apparaît comme une option pouvant garantir une promotion de qualité de notre territoire notamment via la mutualisation des moyens.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 12 juillet 2017 joint à la présente délibération.
- D'Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote des conseillers									
Pour	8	x	x	x	x	x	x	x	X
Contre	0								
Abstention	0								
	0	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 9. Création régie remontée mécanique

Lors de cette séance Le Conseil Municipal devait délibérer sur la mise en régie l'exploitation du domaine skiable et des remontées mécaniques.

Cependant, vu les délais réduits, le projet, n'est pas présentable en l'état au conseil municipal. Il en est de même pour les activités cinéma, animation et événementiel (point 10 et 11 à l'ordre du jour).

Cependant, Monsieur le Maire informa le conseil municipal qu'un important travail a été réalisé avec SSIT et l'ASSADAC sur ces sujets :

Albiez domaine skiable devrait s'intégrer au sein d'une régie. Toutefois pour l'heure, il n'est pas possible de donner la forme juridique précise de cette régie. L'objectif premier est d'assurer l'ouverture de la station cet hiver.

Simultanément, Albiez Domaine Skiable devrait retrouver un mode de fonctionnement conforme au secteur d'activité avec l'amélioration de la gestion avec le concours de SSIT. Une mise en place effective est prévue début novembre 2017. Pour ce faire une commission des finances et un Conseil Municipal devrait se tenir d'ici fin octobre.

Albiez tourisme comme nous l'avons voté précédemment sera transférer à la 3cma pour ce qui concerne la compétence promotion. L'échéance est prévue au 01/01/2018. Le personnel a déjà été rencontré et une réunion des sociaux-professionnels élargit est prévu le 18/10/2017.

Les activités cinéma, animation et évènementiel devrait être intégrées au niveau communal entre le 01/11/2017 et 01/01/2018, L'objectif étant de garantir à notre clientèle de l'animation locale cet hiver.

Monsieur le Maire ayant déjà abordé les points 10 et 11 à l'ordre du jour lors du débat du point 09, le conseil municipal accepte d'ouvrir directement le point 12.

## 10. Intégration du cinéma dans les services communaux

Voir point 09

## 11. Intégration de l'animation et l'évènementiel dans les services communaux

Voir point 09

## 12. CCAS

Après présentation du Compte-rendu de réunion du CCAS en annexe par Madame la Conseillère Solange GRAND, vu la validation de ce compte-rendu par la commission des finances, le Conseil municipal, après délibération, décide :

- D'entériner les décisions du CCAS
- Autorise Monsieur le maire à mettre en œuvre la présente délibération

Vote des conseillers									
Pour	8	x	x	x	x	x	x	x	x
Contre	0								
Abstention	0								
	0	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	VIAL. P	BRUN. M	BONNET.A	PERSONNET. P	GRAND. S

## 13. Question diverses

Aucune question diverses

*Séance levée à 21h55*

*Monsieur Le Maire,*

*Jean DIDIER*